

**Cabinet
Secrétariat général**

Affaire suivie par :
Stéphane CHARPENTIER.
Tél : 05 16 52 68 04
Mél : sg.dsden17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

La Rochelle, le 29 septembre 2022

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'Éducation Nationale
de Charente-Maritime

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
S/C mesdames et messieurs les IEN

Objet : PROTECTION DES ESPACES SCOLAIRES. Posture Vigipirate Été – automne 2022
Références : Instruction interministérielle NOR INTK 1711450 J du 12 avril 2017.
Télégramme interministériel du 25 août 2022.

La posture Vigipirate « été-automne 2022 » entrée en vigueur depuis le 22 juin 2022 est toujours d'actualité. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcé – risque attentat** ».

Pour la cinquième rentrée consécutive, les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports reconduisent leur collaboration visant à renforcer, tout au long de l'année les mesures de gestion de crise, d'anticipation et protection de l'espace scolaire

Dans ce cadre, je vous demande expressément de procéder ou de faire procéder :

- **Avant le 22 octobre 2022**

Pour les écoles, collèges et lycées à l'élaboration ou la mise à jour des Plans Particuliers de Mise en Sureté Attentat Intrusion (PPMS AI) et des Plans Particuliers de Mise en Sureté Risques Majeurs (PPMS RM) des écoles et des établissements scolaires.

- **Avant le 17 décembre 2022** à la conduite d'un exercice attentat intrusion dans les écoles, collèges et lycées.

- **Avant le 31 mars 2023**, pour les collèges et lycées à la réactualisation des diagnostics de sécurité.

Ces réactualisations et exercices doivent viser à garantir l'opérationnalité des équipes face à un risque.

Pour rappel, un exercice incendie est à réaliser dans le courant du mois de septembre. Un autre au moins sera à réaliser pendant l'année scolaire.

Comme l'année scolaire précédente, la réactualisation des PPMS Attentats-Intrusion (PPM AI) et Risques Majeurs (PPMS RM), accompagnés de plans d'évacuation à jour sera à adresser par courriel à l'adresse suivante : PPMS17@ac-poitiers.fr

Afin de comptabiliser les exercices incendie, PPMS AI et PPMS RM, l'académie s'est dotée de l'application **Prévention et Gestion des Risques (PGR)**. Dorénavant, cette plate-forme devient le seul et unique outil académique de renseignement des différents exercices réglementaires de sécurité obligatoire.

Vous veillerez donc à remonter tous vos exercices via le cheminement suivant :

Portail ARENA, Intranet, Référentiel outils, Autre outils, Prévention et Gestion des Risques (PGR).

L'équipe mobile de sécurité et la conseillère de prévention départementale restent à votre disposition pour vous accompagner pour la réactualisation des documents et la réalisation des exercices.

Je compte sur la mobilisation de chacun pour mener à bien ces opérations de sécurisation des espaces scolaires.

**L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime**



Mahdi Tamene.